



Direction de l'instruction publique du canton de Berne

Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, du conseil et de l'orientation

## OEKO: Lettre d'information avril 2018



Madame, Monsieur,

En adoptant la Stratégie sportive du canton de Berne, dont le Grand Conseil a pris connaissance après des débats animés, le Conseil-exécutif a posé d'importants jalons pour consolider la place de l'activité physique et du sport au sein de l'école obligatoire. Dans le cadre de la vision «Berne, canton sportif: BE bouge – BE passionné – BE enrichit», le canton entend assumer une plus grande responsabilité dans le domaine du sport et de l'activité physique, aussi dans les écoles.

- BE bouge: la pratique de l'activité physique et du sport dans le cadre scolaire garantissent que l'exercice physique, si important pour la promotion de la santé, soit suffisant chez les enfants et les adolescents et adolescentes.
- BE passionné: grâce à un enseignement sportif de qualité, les élèves découvrent les diverses facettes du monde fascinant du sport.
- BE enrichit: le sport à l'école, lorsqu'il est enseigné de façon adaptée, peut permettre aux élèves de prendre conscience de ses divers effets, contribuer à leur développement personnel ou encore renforcer leurs compétences sociales.

Ces deux dernières années, dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie sportive du canton de Berne, j'ai eu le privilège de travailler avec mon équipe du centre didactique du sport de la

PHBern au sein du groupe de projet «Education et sport» pour la Direction de l'instruction publique. En étroite collaboration avec divers groupes d'experts et expertes dans les domaines de l'enseignement obligatoire du sport, de l'activité physique à l'école et du soutien aux jeunes talents, nous avons défini, sur la base des résultats d'un questionnaire destiné aux directions d'école, des champs d'action et les mesures qui en découlent, que nous avons présentés au Conseil-exécutif du canton de Berne.

Dans la Stratégie sportive qui a désormais été adoptée, le Conseil-exécutif vise à maintenir les trois heures de sport hebdomadaires à l'école obligatoire et à engager du personnel qualifié pour l'enseignement de l'éducation physique, notamment au degré primaire. Diverses activités physiques en classe, dans la cour de récréation et dans le cadre du sport scolaire facultatif doivent venir enrichir le quotidien scolaire des élèves, en plus des cours d'éducation physique. En ce qui concerne le soutien aux jeunes talents à l'école obligatoire, des modifications législatives sont prévues afin de renforcer les structures régionales de soutien existantes.

J'espère que la pratique de l'activité physique dans votre école sera source de bons moments et vous souhaite une agréable lecture!

*Stefan Valkanover*

*Centre didactique du sport de la PHBern*

Vous trouverez dans la présente lettre des informations bénéfiques pour votre école. Ainsi, nous vous saurions gré de bien vouloir les transmettre à l'ensemble de votre corps enseignant et nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Recommandations concernant la participation financière exigée de la part des parents



La Direction de l'instruction publique a révisé ses recommandations concernant la participation financière exigée de la part des parents lors des camps ou des excursions scolaires. Un montant journalier de 15 à 25 francs sera désormais envisageable pour les semaines hors-cadre, les camps de sport ou les sorties scolaires à caractère obligatoire. L'adaptation fait suite à un arrêt du Tribunal fédéral.

► [Communiqué de presse](#)

► [Recommandations](#)

## Ordonnance de Direction concernant l'évaluation et les décisions d'orientation à l'école obligatoire (ODED)

En date du 6 mars 2018, le Directeur de l'instruction publique a signé la nouvelle Ordonnance de Direction concernant l'évaluation et les décisions d'orientation à l'école obligatoire (ODED). Cette Ordonnance règle l'évaluation dans le contexte du nouveau Lehrplan 21 pour la partie germanophone du canton où elle entrera en vigueur de manière échelonnée. Pour la partie francophone, elle n'apporte aucun changement matériel.

### **ODED 2018 en vigueur dès le 1er août 2018**

Dans la partie germanophone, cette version sera valable dès l'année scolaire 2018-2019 pour toutes les classes jusqu'à la 7e. Au cours de l'année scolaire 2019-2020, elle sera valable pour toutes les classes jusqu'à la 8e. A partir de l'année scolaire 2020-2021, elle sera valable pour toutes les classes.

### **ODED 2013 valable jusqu'au 31 juillet 2018**

Dans la partie germanophone, cette version sera valable pour les classes de 8e et 9e dès l'année scolaire 2018-2019. Au cours de l'année scolaire 2019-2020, elle sera valable pour les classes de 9e uniquement.

► [ODED 2018 en vigueur dès le 1er août 2018](#)

► [ODED 2013 valable jusqu'au 31 juillet 2018](#)

Pool spécial de mentors

Depuis le 1er août 2017, les établissements de la scolarité obligatoire du canton disposent d'un pool spécial pour les mentors disposés à assister les enseignants et enseignantes qui entament leur carrière, c'est-à-dire ceux qui enseignent de façon autonome pour la première fois. Il s'agit de diplômés et diplômées de HEP qui viennent de terminer leurs études ou d'enseignants et d'enseignantes encore en formation qui travaillent déjà à temps partiel. Quel que soit leur degré d'occupation, ils peuvent être accompagnés par des enseignants et enseignantes expérimentés de la même école durant les 1er et 2e semestres de leur activité, à condition qu'ils soient au moins engagés pendant un semestre. A partir d'un degré d'occupation de 50 pour cent, ils peuvent bénéficier d'une décharge horaire de 3 pour cent. Cette démarche permet aux enseignants et enseignantes entrant dans le monde du travail d'être soutenus et d'avoir envie d'exercer leur profession aussi longtemps que possible. Il est possible de faire valoir le pourcentage de décharge horaire sur le formulaire de calcul des pools de l'école obligatoire et dans la communication des programmes (CdPe). Les inspections scolaires donneront prochainement aux directions d'école des informations plus détaillées concernant la saisie dans la CdPe.

► [Formulaire de calcul des pools](#)

► [Décision générale](#)

## Dernier dialogue en ligne avec le Directeur de l'instruction publique, Bernhard Pulver



Vous aimeriez dire quelque chose au Directeur de l'instruction publique, Bernhard Pulver, avant qu'il ne quitte ses fonctions? Vous avez peut-être encore un souhait à formuler pour l'école du canton de Berne, dont vous aimeriez parler? Le mercredi 16 mai 2018, de 16h30 à 18h30, Bernhard Pulver vous donne une nouvelle fois rendez-vous pour un dialogue en ligne, durant lequel vous pourrez lui poser vos questions.

► [Informations et inscriptions](#)

## Qu'est-ce qu'un MER?

Un moyen d'enseignement romand (MER) est un moyen officiel accepté conjointement par tous les cantons romands en vue d'une introduction

généralisée. Il respecte les objectifs et progressions des apprentissages du plan d'études romand (PER) sans pour autant les couvrir tous de manière exhaustive. Il est la résultante d'un processus complexe. Une fois que le projet éditorial est accepté, un processus rédactionnel se met en place qui est explicité dans la brochure éditée par la CIIP «Guide du rédacteur». Nous vous remercions d'en prendre connaissance.

► [Brochure guide du rédacteur](#)

## SwissSkills à Berne



Du 12 au 16 septembre 2018, les meilleurs jeunes professionnels du pays se rencontreront à l'occasion des SwissSkills 2018. Les championnats suisses se dérouleront dans 75 professions différentes. Les quelque 1100 participantes et participants s'affronteront dans le cadre de concours devant plus de 150 000 visiteurs. En outre, 60 autres métiers feront l'objet de démonstrations par de jeunes champions de leur discipline. Vos élèves auront un excellent aperçu de nombreuses professions différentes et seront inspirés et informés par les guides présents sur place. Inscrivez votre classe d'école au plus grand événement du monde professionnel et observez nos champions des métiers en pleine action.

► [www.swiss-skills.ch](http://www.swiss-skills.ch)

## TRIATHLON TRAMELAN et POWERMAN DUATHLON, World Series Samedi 9 et dimanche 10 juin 2018

Le comité d'organisation de l'association sportive Triathlon Tramelan (ASTT) informe les écoles que, pour les 3 ans à venir et au vu de la très faible participation, le Trophée des Ecoles est suspendu. Cependant, les compétitions Jeunesse, sous le label TCS - POWERKIDS Duathlon, sont maintenues le samedi 9 juin. L'ASTT remercie les directions d'école d'en informer les élèves.

► [Lettre d'information](#)

Avec mes salutations les meilleures

**Erwin Sommer**

▶ Changement d'adresse e-mail

**Direction de l'instruction publique du canton de Berne**

Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire,

du conseil et de l'orientation

Erwin Sommer, Chef d'office

▶ +41 31 633 84 82

▶ [oeco@erz.be.ch](mailto:oeco@erz.be.ch)

▶ [www.erz.be.ch/oeco](http://www.erz.be.ch/oeco)